Le Plateau de Vitrolles et l'Arbois bientôt en "site classé"

Décidé par l'État, ce classement fait depuis lundi l'objet d'une enquête publique préalable

Autour du lac bleu du Réaltor, entre Rognac et Cabries, Aix et Vitrolles, le massif de l'Arbois alterne plateaux calcaires, collines, plaines et vallons, mais aussi des zones urbanisées, une gare TGV, un centre d'enfouissement technique et une Zac à aménager... Fin 2014, 8 555 de ses 10 000 hectares seront classés site protégé. / PHOTO SERGE MERCIER

REPÈRES

- **Le massif de l'Arbois** est un ensemble de plateaux calcaires étagés allant d'Aix les Milles au Nord-Est à l'étang de Berre au Sud-Ouest. Il est traversé par la **ligne TGV Sud-Est** et la **route départementale 9** Aix-Vitrolles-Aéroport.
- Le massif se compose de plusieurs unités paysagères présentant un intérêt : les plateaux de Rognac, Vitrolles et Grand Arbois; les collines du petit Arbois; les plaines de l'Arbois et de Cabriès. Sans oublier le lac du Réaltor.
- **Depuis 1998**, date de lancement des travaux de la gare Aix TGV, le massif de l'Arbois faisait l'objet d'un "projet d'intérêt général" se déclinant en **trois actions complémentaires** : la création d'une zone de protection des oiseaux, la protection des ressources en eau du Réaltor, et la protection du site par son classement.
- **Après deux années** de concertation avec les municipalités pour obtenir un équilibre entre préservation du site et adaptation aux évolutions, **8 555** des **10 000 hectares** de l'Arbois ont été proposés au classement. **2 449** pour Aix, **1 869** pour Cabriès et **1830** pour le Plateau de Vitrolles.

La Camargue, les Calanques et Sainte-Victoire, font partie des sites protégés par la loi de 1930 pour leur intérêt historique, scientifique, légendaire, artistique ou naturel. À cette liste s'ajoutera bientôt le massif de l'Arbois. L'enquête préalable à la procédure de classement s'est ouverte ce lundi dans les mairies d'Aix, Cabriès, les Pennes-Mirabeau, Rognac, Velaux, Ventabren et Vitrolles.

Pendant quatre semaines, jusqu'au vendredi 7 février, dans les services de l'urbanisme, les habitants de ces sept communes pourront compulser le dossier de l'enquête et rencontrer les commissaires enquêteurs, de façon à tout savoir sur les causes et les conséquences de ce classement qui propulse l'Arbois parmi les sites touristiques les plus prisés du territoire français.

"Pas un hasard"

De quoi rassurer tous ceux qui broyaient du noir en imaginant le massif s'urbaniser à la vitesse grand V, autour de la gare TGV et le long de la route départementale 9, et souhaitaient la survie de ce grand poumon vert situé au cœur du triangle Aix-Vitrolles-Marseille.

"*Ce n'est pas sûrement pas un hasard si la procédure débute en même temps que les travaux de doublement de la RD9 entre la gare TGV et Lagremeuse,* suggère le maire de Vitrolles, fervent supporter du classement. *La pression foncière est si forte sur l'Arbois qu'il fallait se munir de moyens contraignants pour protéger le site. J'imagine que si Sainte-Victoire n'avait pas bénéficié de la loi de 1930, tout le plateau de Bibémus serait à l'heure actuelle recouvert de constructions*".

> "Sans la loi, Bibemus serait recouvert de constructions". LOÏC GACHON

C'est probablement fin 2014 que sera pris le décret de classement du massif de l'Arbois en site protégé. À partir de sa publication au Journal officiel et de sa notification aux maires, au préfet et aux sous-préfets, plus aucune construction et plus aucun aménagement ne pourront se faire sans l'autorisation délivrée par le ministère de l'Écologie via la Direction régionale de l'équipement, l'aménagement et le logement (Dréal). Le critère d'obtention en sera "*la bonne insertion notamment paysagère dans le site et la préservation des caractères qui ont motivé le classement*".

À noter que la procédure de classement ne s'occupe pas de la gestion du site. Chaque commune reste responsable des hectares dont elle est propriétaire ou qui lui ont été confiés.

Colette AUGER

L'enquête publique est accueillie au service de l'urbanisme, bâtiment l'Azuréen, Arcades de Citeaux. Les bureaux sont ouverts de 9 à 12h et de 13h30 à 16h30. Le commissaire enquêteur tiendra trois permanences à Vitrolles. Cet après-midi, le 22 janvier au matin et le 4 février dans l'après-midi.

UNE PROCÉDURE QUI DURERA UN AN

- L'enquête publique préalable au classement du massif de l'Arbois a ouvert lundi dans les sept communes concernées. Elle se terminera vendredi 7 février.
- Elle est assurée par trois commissaires enquêteurs qui tiendront quatre permanences dans les communes d'Aix, Cabriès et Vitrolles, deux seulement dans celles des Pennes-Mirabeau, Rognac, Velaux et Ventabren.
- À partir de leurs propres travaux et des observations consignées par les citoyens et les associations sur les registres d'enquête, les commissaires établiront un rapport qui sera remis début mars au maître d'ouvrage, c'est-à-dire l'État, qui pourra en tenir compte et modifier son projet.
- En avril, ce projet sera soumis à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites puis en mai à la commission supérieure des perspectives, paysages et sites.
- Le décret de classement devrait être pris en Conseil d'État durant le dernier trimestre de 2014. Il sera notifié aux maires et au préfet et deviendra servitude d'utilité publique.

A suivre

Comptage des oiseaux aux Salins du Lion. *La Ligue de protection des oiseaux (LPO Paca) participera au comptage "Wetlands International" des oiseaux d'eau le week-end des 18 et 19 janvier. Ce recensement, effectué chaque année sur toutes les zones humides de la planète, permet d'estimer la taille des populations des espèces concernées, d'évaluer les tendances des effectifs et de déterminer l'évolution de la distribution des différentes populations. Les responsables locaux espèrent le plus de monde possible pour un comptage efficace. Renseignements: Daphné Klejnowski, animatrice nature LPO ✆ 06 22 16 01 11. Plus d'infos sur: http://paca.lpo.fr/sorties-nature/agenda/2600-comptage-des-oiseaux-d-eau-aux-salins-du-lion-2600*

Le chiffre

3

Dans le cadre des Journées mondiales des zones humides (samedi 25, dimanche 26 janvier, mercredi 29 janvier et samedi 1er février), les associations Etang Maintenant, les Volontaires de la Manille et Nostra Mar (de Rognac proposent ensemble deux balades en "pointu", deux films, l'un sur la convention Ramsar et l'autre sur les zones humides méditerranéennes à voir à la salle Jean-Jaures de Rognac. Le mercredi 29 à 14h30 à Rognac, conférence sur le potentiel naturel du marais de la Tête Noire.

Les tweets

Rémi Guilabert @rguilabert
"Salle des fêtes refaite à coup de millions d'euros mais pas de budget pour un panneau décent #vitrolles et son contraire. pic.twitter.com/aJaEDHkBUm"

Fase-Vitrolles @Fasevitrolles
"Dans l'Yonne, Eva Ganizate part beaucoup trop tôt. La culture pleure aujourd'hui une voix exceptionnelle. EO."

LE COMMENTAIRE de Loïc Gachon, le maire

"Les terres agricoles ne seront pas classées"

Pour Loïc Gachon le classement du massif de l'Arbois en site protégé devrait avoir peu d'impact sur le Plateau de Vitrolles, "*déjà rendu inconstructible par le Plan local d'urbanisme adopté fin 2013 et déjà très valorisé par les actions que nous menons depuis de nombreuses années. Ce n'est pas le cas par exemple du grand Arbois, qui souffre de la proximité de la gare TGV et du centre d'enfouissement des déchets, et qui est très dégradé*".

1830 hectares, soit la moitié de la superficie vitrollaise sont concernés. Au cours des deux années de concertation préalable à la procédure de classement, la commune de Vitrolles a fait extraire du périmètre proposé au classement, les 32 hectares "aménageables" réservés à un éventuel recyclage du Stadium. "*Et 150 hectares qui vont constituer une Zone agricole protégée (Zap),* explique Loïc Gachon. *Cette Zap résulte de maintes réunions avec les agriculteurs vitrollais et avec les représentants de la chambre d'agriculture. Le principe en a été accepté par l'État.*" Cette zone agricole démarre à la source de la Cadière, longe les Pinchinades, traverse la D9 pour aller à Fleurogolf, et redescend le long de la départementale jusqu'à Montvallon, englobant les terres de six exploitants agricoles vitrollais. "*Elle leur permettra de faire évoluer leur activité professionnelle mais en aucun cas ne leur permettra de construire du logement*", précise le maire.

La procédure de classement du massif de l'Arbois ne prévoyant pas de superstructure intercommunale comme il en existe pour la gestion des gorges du Verdon et de la vallée de la Clarée, Loïc Gachon souhaite unifier la gestion de la part communale.

"*Le Conservatoire du Littoral a racheté l'an dernier les hectares que détenait l'Assistance publique des hôpitaux de Marseille et les a confiés, par une convention de gestion, à la Ville de Vitrolles. Ce serait bien que maintenant, le plus rapidement possible, l'État vende enfin les quelque 100 hectares qu'il possède et qui avaient été confiés à l'Epareb, lorsque l'on croyait - dans les années 70, que Vitrolles ferait un jour 100 000 habitants, et que ces 100 hectares soient également confiés à notre gestion. Cela nous faciliterait la tâche en permettant une globalisation de tout ce qui est entretien de la forêt et du plateau, pastoralisme, etc..*"

C.A.

LA RÉACTION d'Eric Damiano, agriculteur

"On est favorables"

Les professionnels de l'agriculture vitrollais qui n'ont jamais caché leur hostilité au projet de classement des terres agricoles, ont accueilli avec un ouf de soulagement la création de la Zone agricole protégée (Zap). "*L'intégration de nos terres dans le périmètre du classement nous aurait empêchés de travailler et d'évoluer*", explique Éric Damiano, exploitant installé aux Pinchinades où il pratique le maraîchage. "*Nous avons rencontré à plusieurs reprises le maire, avec les gens de la chambre d'agriculture, et on a beaucoup discuté. Nous sommes arrivés à un terrain d'entente sur cette zone agricole protégée à laquelle nous sommes tout à fait favorables*".

Le dessin de la Zap, sa superficie conviennent aux six agriculteurs vitrollais. "*150 hectares, c'est amplement suffisant. La Zap comprend des poches de terre non exploitée et ultérieurement exploitable. La zone se divise en deux. À l'Est on a les Pinchinades où 80 % des terres sont déjà mises en culture, et à l'Ouest on a Valbacol, où le taux descend à environ 50 %*". Éric Damiano apprécie également "*le fait que le règlement des Zap est nettement moins contraignant que celui des sites classés. Si nous avons besoin de construire une serre, un lieu de stockage, nous n'aurons pas besoin de nous adresser au ministère, il nous suffira de demander l'autorisation au préfet.*"

Selon le maraîcher des Pinchinades, si la formation de la Zap a effectivement reçu l'accord de l'État, il reste "*à finaliser la zone, cela devrait se faire prochainement au cours d'une réunion avec la municipalité et la chambre d'agriculture*".

C.A.

DEMAIN DANS La Provence

Claire Reggio, historienne passionnée des religions

Dans le cadre de l'exposition Anne-Frank, cette spécialiste a déjà animé deux conférences. La dernière, sur les Justes, se déroulera le 14 janvier.